



Le rôle des solutions de protection des plantes durables dans la production d'une alimentation saine

Les fruits et légumes que nous consommons dans notre pays sont sains et sûrs

Les produits de protection des plantes (PPP) durables revêtent une importance cruciale dans la production d'une alimentation saine d'excellente qualité en abondance suffisante pour la chaîne

- **Dans le monde entier**, les plantes sont menacées par environ 30 000 espèces d'adventices, 3 000 espèces de nématodes, 800 espèces de champignons et 10 000 espèces d'insectes nuisibles, auxquels il faut encore ajouter une kyrielle de virus et de bactéries. En raison du commerce international et des changements climatiques, le nombre de maladies végétales et de ravageurs augmente sans cesse. Un phénomène auquel **la Belgique** n'échappe pas. Songez par exemple à la chrysomèle des racines du maïs qui sévit dans les cultures de maïs autour de l'aéroport de Zaventem¹.
- Un aperçu complet de tous les ravageurs et de toutes les maladies présents dans les principales cultures agricoles et horticoles en Belgique est disponible sur le site web des centres de recherche. Les cultures céréalières, par exemple, sont ravagées par environ 10 maladies et ravageurs² majeurs, et les fruits durs tels que les pommes doivent également être protégés (contre environ 11 maladies et ravageurs principaux) pour parvenir à un produit final de bonne qualité.
- Le rôle des PPP vise à lutter contre ces maladies et ravageurs et à garantir la sécurité des récoltes ainsi qu'un approvisionnement suffisant de la chaîne en produits de qualité. Que ce soit avant ou après les récoltes, les PPP permettent de **limiter les pertes alimentaires et de qualité**, mais aussi de prolonger la durée de conservation des produits.
- Grâce aux PPP, la **nourriture** est devenue **moins chère et plus abondante** tout en **gagnant en qualité**. Pourtant, selon l'Organisation des Nations Unies, la production alimentaire devra s'accroître de 70 % à l'horizon 2050. Et ce dans un contexte où l'urbanisation, l'industrialisation et l'érosion mettent les terres agricoles sous pression. En Belgique, ce sont ainsi près de 6 hectares de terres agricoles qui disparaissent chaque jour. **Chez nous, aussi**, il convient donc de tout mettre en oeuvre pour permettre aux agriculteurs de continuer à produire des produits de qualité.

¹ <http://www.favv-afscab.be/communiquedespresse/2014/2014-07-29.asp>

² https://leden.inagro.be/DNN_DropZone/Publicaties/2069/Boekje_LCG_-_definitief_website_methyperlinks_klein.pdf

Les PPP contribuent à la production d'aliments sains

- Outre la protection des cultures, les PPP permettent aussi d'**éviter que des champignons ou des insectes nuisibles ne se retrouvent sur ou dans nos fruits**³, tout en réduisant parallèlement les quantités de toxines naturelles. En plus de sécuriser les récoltes, les PPP garantissent également qu'elles soient saines, de façon à répondre aux exigences de la chaîne alimentaire.
- En raison de l'utilisation de PPP, des **résidus** peuvent se retrouver sur les fruits. Il s'agit de restes minuscules de produits.
 - Une législation stricte a été mise en place et veille à ce que seuls les produits qui ne représentent aucun danger pour le consommateur et l'environnement soient utilisés.
 - Une limite maximale de résidu (LMR) a été établie pour chaque substance active présente dans les PPP. Ces LMR sont d'ailleurs toujours sensiblement plus faibles que les limites critiques d'un point de vue sanitaire.
 - L'établissement des LMR est toujours guidé par « une utilisation agricole adéquate » (c'est-à-dire le respect des doses et applications légales).
 - Les chiffres de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire indiquent que 98 %⁴ des fruits et légumes belges répondent aux normes légales. Cela étant, tout dépassement d'une LMR n'indique pas pour autant qu'il existe un danger pour la santé. Il ressort d'une étude récente de l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, que la majorité des fruits et légumes européens ne contiennent absolument aucun résidu.
- Conclusion : nous bénéficions en Belgique de fruits et légumes sains et les manger ne représente **aucun danger pour la santé**.



Les PPP sont soumis à des règles très strictes

- Les produits de protection des plantes figurent parmi **les substances et les produits les plus étudiés** sur le marché. Ils font l'objet de tests rigoureux et leurs effets sur l'homme, l'animal et l'environnement sont évalués en profondeur par les experts des instances d'évaluation nationales et européennes.
- Les PPP sont **développés spécifiquement** dans le respect de trois critères. Ils doivent :
 - **être sûrs** : ne représenter aucun danger pour les personnes susceptibles d'entrer en contact avec ces produits tout au long du processus de culture ou lors de la consommation d'aliments ;
 - **être sélectifs** : cibler uniquement les maladies, insectes et adventices contre lesquels ils sont censés lutter ;
 - être dotés d'une **durée de vie courte** : après avoir produit l'effet escompté, ils doivent pouvoir facilement se dégrader en substances inoffensives, sans conséquences sur l'environnement.

Les exigences supplémentaires émanant de la chaîne, c'est-à-dire qui ne découlent pas directement de la législation ou de considérations scientifiques, sont susceptibles de poser des problèmes pour la production agricole en Belgique, puisque les agriculteurs sont souvent incités à utiliser des PPP, même si ce n'est que comme mesure corrective pour enrayer une propagation soudaine de champignons et d'insectes nuisibles.

Les agriculteurs appliquent les PPP avec une extrême rigueur et sont contrôlés à cet égard

- Les agriculteurs et les horticulteurs belges produisent de façon toujours plus durable et appliquent les principes de la « **lutte intégrée** » (Integrated Pest Management ou IPM). Cette approche implique de prendre des mesures selon un protocole légal : mesures préventives, suivi, application de méthodes de lutte biologiques et mécaniques, et seulement en dernier recours des méthodes de lutte chimiques.
- La Belgique occupe aujourd'hui la tête à l'échelle internationale en matière d'agriculture durable hautement productive, notamment grâce à ses connaissances sur l'utilisation des produits, la lutte intégrée et l'agriculture de précision.
- Tout utilisateur de PPP en Belgique doit être titulaire d'une **phytolicence**. La vocation de cette phytolicence consiste à inciter les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers de ces produits à les utiliser de manière adéquate.

³ <http://www.vilt.be/meer-mycotoxines-ontdekt-in-graanoogst-2016>

⁴ http://www.afsca.be/publicationsthematiques/_documents/2015_RapportEFSA-Final.pdf